

A propos de la plaque commémorative de Teghea (Grèce)

(Voir notre dernier bulletin N° 77)

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Jean Ketseas, membre du Comité International Olympique pour la Grèce.

24 janvier 1962.

« Cher Monsieur le Rédacteur,

» J'ai lu avec beaucoup de plaisir les Faits divers publiés dans le N° 77 de notre Bulletin, sous rubrique *Une plaque commémorative Olympique méconnue en Grèce*.

» Permettez-moi, quand même, d'apporter quelques rectifications de détail à la narration si pittoresque sur la naissance du relais de la flamme olympique.

» Autant que je puisse m'en souvenir, le Président Théodore Lewald avec le Docteur

C. Diem m'avaient approché avant le déjeuner à Teghea, pour me demander l'opinion du Comité Olympique Hellénique sur leur projet du relais de la flamme olympique. Je m'étais réservé de répondre au nom du Comité Olympique Hellénique, jusqu'à ce que je puisse m'entendre avec les membres du bureau du comité, que nous allions rencontrer le lendemain, à notre arrivée à Olympie.

» En effet, le lendemain dans l'après-midi, mes collègues se sont trouvés d'accord avec la proposition et la décision a été annoncée le soir à Olympie, pendant le banquet d'adieu offert aux membres du Comité International Olympique.

» J'ignore si, par erreur, on a mentionné sur le procès-verbal que la décision sur la flamme olympique a été prise le 18 mai 1934 à Athènes.

nes, tandis que cette décision a été prise à l'unanimité le 23 mai 1934 à Olympie, où il a été même mentionné qu'Olympie était le seul site indiqué pour prendre une telle décision.

» Quant aux modalités de l'organisation du transport de la flamme, je voudrais citer un « fait divers » assez caractéristique.

» La modalité de l'allumage de la flamme olympique a été fixée ultérieurement, lorsque j'ai écrit à mon ami, le docteur Diem que, lisant les *Vies Parallèles* de Plutarque (*Vie de Numa Pompilius*), j'avais trouvé la description de la façon dont les anciens Grecs rallumaient le feu sacré (lorsque par hasard il s'éteignait), en présentant un morceau de bois au foyer d'un miroir concave exposé aux rayons du soleil.

» Naturellement ce procédé antique a été adopté et depuis lors c'est de cette façon que le feu sacré s'allume à Olympie à la veille des Jeux Olympiques Internationaux.

» Avec mes excuses pour la longueur de cette mise au point, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Jean Ketseas. »

N. d. l. R.: En précisant dans notre dernier bulletin que la *décision* avait été prise à la séance du Comité International Olympique du 18 mai 1934, nous n'avons fait que de nous en tenir au procès-verbal officiel rédigé à cette occasion et qui figure dans les archives du Comité International Olympique à Lausanne. Nous pensons que la décision fut effectivement prise le 18 mai, à Athènes, et que les « modalités d'application » furent d'abord discutées à Teghea, comme le dit M. Ketseas, puis ratifiées à la séance d'Olympie le 23 mai 1934. Quant à nous, nous ne pouvons hélas supprimer la teneur d'une décision prise à Athènes et portée au procès-verbal, lequel fut accepté à la session suivante tenue en 1935, à Oslo.

*

Pour la vérité historique nous avons néanmoins tenu à nous assurer du témoignage de deux personnalités qui furent présentes à la Session d'Athènes ainsi qu'à l'excursion à Olympie. Il s'agit de MM. Prof. D^r Carl Diem, qui fut secrétaire des Jeux de Berlin en 1936, et du D^r Karl Ritter von Halt qui fut et est encore membre du Comité International Olympique. Voici leur opinion qui concorde en tous points:

« Tous deux, avons assisté à la séance du 18 mai 1934; à Athènes. Le D^r Diem, en sa qualité de secrétaire des Jeux de Berlin de 1936, prit des notes très complètes en vue de présenter un procès-verbal détaillé à son comité. Il y est écrit, entre autres « qu'un

compromis fut trouvé en ce qui concerne le temps nécessaire au transport de la flamme olympique, dont le projet obtint une adhésion enthousiaste. Dans les localités importantes, des autels seraient construits sur lesquels la flamme brûlerait toute la nuit, tandis que des chants, des danses et des jeux folkloriques seraient organisés. De cela il ressort, écrit toujours le D^r Diem, que non seulement — comme le dit le procès-verbal — le transport de la flamme olympique fut décidé à cette séance du 18 mai, mais qu'il y fut aussi discuté des modalités d'application. On alla même, par souci d'exactitude de l'horaire, jusqu'à prévoir un arrêt d'une heure, chaque 100 km., afin de pouvoir rattraper un retard éventuel et toujours possible. Durant cet arrêt, la flamme devait brûler sur l'autel érigé à cet effet et le temps de cette pause serait rempli par les discours, de la musique, etc. » (Donc tout cela fut discuté et décidé le 18 mai. Réd.)

Avec une précision remarquable, le D^r Diem nous a remis une photocopie des notes originales qu'il a prises lors de cette séance et qui confirment ce qu'il vient de déclarer.

Et le D^r Diem de poursuivre dans sa lettre du 2 février 1962:

« L'entretien du 22 mai avec M. J. Ketseas dans le parc de Teghea à l'heure du déjeuner qui eut lieu pendant l'excursion de Tripolis à Sparte, n'est pas mentionnée dans mes notes. Elle aura probablement eu lieu dans le courant de cette journée. Le 23 mai au soir, pendant le dîner qui se déroula au Spas-Hôtel, le président du Comité Olympique Hellénique remit au maire d'Olympie une branche d'olivier en le priant de la conserver et de l'envoyer à Berlin, en 1936, en même temps que la flamme, apportant ainsi aux Jeux la consécration de son pays. A ce moment, le Comte de Baillet-Latour, président du Comité International Olympique, déclara la Session close. »

*

Le D^r Diem, toujours en accord avec le D^r Karl Ritter von Halt, ajoute:

« La discussion, qui eut lieu le 23 mai entre M. Ketseas, le D^r Lewald et le D^r Diem, était certainement destinée à mettre sur pied l'organisation du transport de la flamme en Grèce. Ce fut en effet le plus long parcours et le plus difficile à organiser car il se déroulait en partie dans des terrains ardues. Ce fut notre principal souci et je me souviens fort bien combien nous fûmes délivrés de ces difficultés grâce à la précieuse collaboration de M. Ketseas. »

*

Ainsi notre narration parue dans le Bulletin N^o 77 était tout de même exacte. C. Q. F. D.